

La flûte

VOLUME 76, N° 3, AUTOMNE 2020 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

🎯 C'est le temps de refinancer



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président

aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Éric Vermette

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Cristina Chiurtu

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300

Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: 514 527-4161

Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308

Refinancer

**Pour contrer l'épidémie de misère qui se prépare
avec les lendemains douloureux de la Covid-19,
une seule voie pour préserver la liberté que
procure la sécurité: réinvestir dans le social
sans désinvestir dans la police.**

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président Refinancer	6
Relations de travail Démystifier votre assistance judiciaire	8
Services aux membres Assurance vie et... nouveau VP !	12
Prévention et relations avec les membres Pas facile d'être policier en 2020	14
SST Naviguer en eaux troubles	16
Chronique juridique Stress post-traumatique : une modification législative est de mise	18
Association athlétique et sportive	22
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	24
Symphonie vocale	26
Au musée de la police	28
Vie spirituelle	36
Décès	38
Nouvelles de l'APPRM	40

Johnny Primiani élu vice-président au Secrétariat et à la trésorerie



L'élection complémentaire au poste de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie s'est conclue le 20 octobre dernier avec le dépouillement électronique des voix par Raymond Chabot Grant Thornton. Fort de ses 24 années de service et de ses 17 années d'implication syndicale, Johnny Primiani occupe désormais cette chaise au sein du conseil de direction, lequel a eu le plaisir de l'accueillir dans l'équipe!

Actualités

Définancement

Le 24 août 2020, la Fraternité a rendu public son mémoire, destiné à la commission sur les finances de Montréal. Notre mémoire soulignait les raisons pour lesquelles tout *définancement* minerait nécessairement la sécurité des Montréalaises et des Montréalais et résulterait en baisses d'effectifs, en fermetures de postes de quartier (PDQ) et par l'abandon de l'implantation des caméras personnelles, dont le rapport portant sur le projet-pilote démontrait qu'une telle implantation demanderait 46 patrouilleurs additionnels, 25 enquêteurs et 117 policiers et civils au Module de vidéosurveillance à cause du temps de visionnement, de classement et de gestion, de la complexité légale qui en découle ainsi que des exigences de production de preuve.

Nous y rappelions également qu'en 2010, le pourcentage du budget global de Montréal allant au SPVM était de 13,5% alors qu'en 2020, le budget de la police ne représentait que 10,8% du budget global de Montréal. De plus, selon le Globe and mail du 17 août dernier, 20 des 25 plus gros services de police municipaux au Canada accaparent une proportion du budget municipal supérieure à ce que l'on retrouve à Montréal. Parmi les quatre villes pour lesquelles la police représente une proportion moins grande du budget qu'à Montréal, l'on retrouve une seule ville de taille comparable, Toronto, et il faut noter que les restrictions budgétaires déjà imposées à son service de police au courant des dernières années sont corrélées à une grave crise de violence urbaine avec multiplication des fusillades... De quoi en faire réfléchir certains, plus influencés par les slogans que par les faits.



La Fraternité en appel sur la Loi 15

Un appel a été déposé le 31 août dernier contre le jugement de la Cour supérieure portant sur la constitutionnalité de la Loi 15 sur les régimes de retraite dans le monde municipal. En résumé, le juge y estimait qu'en ce qui a trait aux participants actifs, la Loi 15 ne portait pas atteinte aux droits constitutionnels. Par contre, en ce qui a trait aux retraités au 31 décembre 2013, le jugement reconnaissait l'inconstitutionnalité des dispositions relatives à la suspension automatique de l'indexation de la rente. Compte tenu de la convention collective en vigueur, ce jugement ne changeait rien aux conditions de rémunération et de retraite en vigueur pour les policières et policiers actifs. L'appel était néanmoins nécessaire pour protéger l'avenir et défendre d'importants principes liés à la liberté d'association. Les chances sont d'ailleurs importantes que la Cour suprême soit éventuellement appelée à se pencher sur l'affaire.



Refinancer

En ces temps d'opinions polarisées, souvenons-nous qui nous sommes. Au Canada, au Québec et à Montréal, notre tissu social diffère des États-Unis pour des raisons historiques et culturelles. Mais avec la crise sanitaire, l'appauvrissement des pauvres et l'abandon des vulnérables, notamment des personnes atteintes de troubles mentaux, on a parfois l'impression de se rapprocher des États-Unis. Et pour nous les policiers et les policières, ça change quelque chose.



La culture des armes semble également nous rattraper, et, malgré un filet social plus développé, la misère urbaine rapplique en force. Car la pandémie agit comme un engrais sur la misère et les effets pourraient être majeurs dans la métropole. Nous serions déjà passés de 3000 à 6000 itinérants en moins de dix mois. Côté santé mentale, l'alerte a été lancée par les psychologues et les psychiatres : on comprend qu'il se répand une autre épidémie, de troubles mentaux celle-là.

L'impact de la misère sur notre travail est majeur. Les tissus familiaux érodés, le désœuvrement, la solitude, le manque d'éducation et de soutien aux plus vulnérables, tout ça attise les problèmes sociaux, dont une part mute trop souvent en problématique de sécurité publique. Nous réclamons depuis longtemps davantage de travailleurs sociaux, de travailleurs de rue, de soutien psychosocial, d'intervenants et de soutien en santé mentale. Dans les années 90, la désinstitutionnalisation des malades a causé des dommages majeurs qui perdurent depuis.



Président Yves Francoeur

La Covid-19 en ajoutera une couche

C'est le temps de réinvestir. En temps de crise économique, les gouvernements ont le réflexe d'ouvrir les valves et de dépenser. En ciblant les populations vulnérables, on ferait d'une pierre deux coups en empêchant les personnes de sombrer, en les aidant à ne pas venir alimenter les rangs de ceux dont nous devons gérer les égarements. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Avec 85 000 délits et infractions criminelles déclarées à Montréal annuellement, nous aurons encore de quoi nous occuper le jour où un tel réinvestissement commencera à donner des résultats mesurables.

De fait, qu'on ne s'y trompe pas, le réinvestissement ne pourra jamais s'abreuver au budget du SPVM, déjà insuffisant pour faire face à l'avenir. Sur dix ans et en proportionnalité du budget global, le budget du SPVM est passé de plus 13 % des dépenses de la Ville en 2010 à moins de 11 % en 2020. Le narratif prétendant à une perte de contrôle des coûts est donc infondé. Les Montréalaises et les Montréalais savent que sous-financer la police générerait de l'insécurité et plus de problèmes sociaux. Ils ont droit à la liberté que leur procure la sécurité.

Ce que veut la population, ce n'est pas qu'on *définance* la police.

C'est qu'on refinance le social.

Solidarité renforcée

Le 24 juillet dernier, les travaux de l'Équipe mixte d'enquête sur la Direction des affaires internes du SPVM se sont officiellement terminés. Cette équipe avait été créée en 2017 par le MSP à la suite d'allégations portant sur des enquêtes internes du SPVM. Son objectif était de déterminer si les démarches d'enquête effectuées dans le passé avaient été faites dans les règles de l'art... Résultat : aucun responsable pour le formidable gâchis du projet Escouade. Sans compter que nous peignons à faire réintégrer des syndiqués pourtant blanchis. La disparité de traitement est flagrante lorsqu'on compare au traitement réservé à certains cadres dans le passé. C'est très décevant. Mais notre solidarité en est renforcée.



Démystifier votre assistance judiciaire

C'est en 2017 que l'annexe V de la convention collective a vu le jour. D'un coup, on venait assurer pour la grande majorité des cas le traitement salarial des policiers du SPVM accusés ou enquêtés pour une allégation de nature criminelle. **Pour se retrouver sans traitement**, l'allégation doit porter sur un acte criminel ou une infraction mixte, poursuivi sur acte criminel et **non-relié à l'exercice de ses fonctions**. Aussi, les conditions de remise en liberté doivent faire en sorte que le policier ne puisse plus fournir une prestation de travail.

Ce qui précède est très important. Non seulement cela peut affecter le traitement du policier accusé, mais aussi son droit à l'assistance judiciaire.

De fait, l'article 26 de la convention collective en vigueur a reçu sa part de modifications aux dernières négociations. C'est cet article qui prévoit les situations où un policier peut se prévaloir de l'assistance judiciaire.

Le sous-paragraphe 26.00 c) spécifie en trois points quel policier est considéré **dans l'exercice de ses fonctions**. En voici l'extrait :

- a) *dans tous les cas où les faits donnant lieu à l'application du présent article mettent en cause l'utilisation de la force nécessaire ou la conduite de tout véhicule du Service alors que le policier est en devoir ou appelé en devoir au sens du paragraphe 10.01 a) ou qu'il agit comme agent de la paix;*
- b) *lorsqu'il est en devoir, le policier est également réputé être dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la faute reprochée est liée à une intervention policière et qu'elle ne peut être considérée comme ayant été commise dans le seul et unique intérêt du policier ou d'un tiers;*
- c) *lorsque le policier n'est pas en devoir, le policier est également réputé être dans l'exercice de ses fonctions lorsque le geste posé est considéré légitime selon les pratiques autorisées dans le cadre de son travail régulier;*



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

À la lecture de ces 3 paragraphes, vous comprendrez que la très grande majorité des situations qui peuvent nous pendre au bout du nez durant le travail seront couvertes par l'assistance judiciaire.

Néanmoins, la faute lourde peut être invoquée par l'employeur lorsqu'un policier commet un geste répondant à la définition suivante :

Faute lourde : un geste volontaire ou une négligence grossière, constituant une faute à caractère exceptionnellement sérieux démontrant, soit une intention de nuire, soit une insouciance totale de la sécurité d'autrui, soit une ignorance complète des directives du Service et du Règlement sur la déontologie ;

C'est donc que même en étant dans l'exercice de ses fonctions, un policier peut se voir refuser par l'employeur l'assistance judiciaire.

L'envers de la médaille des policiers et des policières

Là où la situation est moins drôle, c'est quand dans notre vie personnelle, notre statut de policier nous expose à des allégations de nature criminelle : un argument énergique avec un voisin, une prise de position soutenue avec un commerçant, une altercation avec un autre conducteur, voilà quelques exemples de situations où un policier qui s'identifie comme tel ou qui est connu comme tel s'expose à des conséquences que peu de citoyens peuvent craindre.

Cette injustice est encore plus frappante lorsque les gestes reprochés n'ont pas été posés. Nous le savons tous, le simple fait de faire l'objet d'une enquête criminelle peut affecter une carrière. Les semaines, voire les mois nécessaires pour confirmer qu'une plainte est frivole ou non fondée seront suffisants pour créer un stress immense aux concernés et à leurs entourages.

J'en faisais état dans La Flûte de l'hiver 2019. Les préjudices aux policiers sont incomparables et dévastateurs.

En résumé, le simple fait d'être policier ou qu'un lien avec la fonction existe ne suffit pas pour bénéficier de l'assistance judiciaire.

N'hésitez pas à contacter les relations de travail de la Fraternité pour toute question sur le sujet.



Nouvel outil de communication

Dans l'esprit des recommandations du rapport de la CNESST sur le décès en devoir de notre confrère Benoit L'Écuyer en 2002, le Service a débuté des tests de géolocalisation individuelle à l'aide d'appareils cellulaires. Un petit nombre d'entre vous ont été désignés pour participer à ces tests. Outre sa capacité à géolocaliser un policier au besoin et en temps réel, l'appareil est doté de deux plateformes d'utilisation. Une première appelée « conteneur opérationnel » offre entre autres des outils du SPVM et des fonctions de communications qui pourront remplacer un jour le W.T.

La deuxième plateforme, appelé « conteneur personnel » n'est ni plus ni moins qu'un téléphone intelligent régulier. Le Service offre aux policiers la deuxième plateforme pour leurs utilisations personnelles dans le cadre d'une directive. En plus de faire des appels, il sera possible d'y installer des applications. Une mise en garde s'impose à ce sujet. Nous le savons, nous, les policiers et policières, à l'occasion, nous utilisons un franc parlé pouvant être cru. À chaque utilisation « personnelle » du cellulaire, il sera très important de garder en tête que le téléphone ne nous appartient pas. Nous vous suggérons d'éviter d'utiliser le cellulaire du Service pour envoyer par exemple une blague *limite* par texto ou de ventiler les frustrations d'une mauvaise journée. Recherches sur un fureteur, publications sur Instagram,

partage sur Facebook, prise d'une photo, voilà autant d'actions anodines qui mériteront une réflexion continue de la part de tous. N'oublions pas que cet appareil peut être saisi par les enquêteurs à la suite d'une allégation de nature criminelle, une enquête indépendante, déontologique, etc.

Quant à l'aspect légal, j'ai sollicité la collaboration de M^e Sophia M Rossi pour résumer la question.



Par M^e Sophia M Rossi

ROY BÉLANGER avocats

D'abord, rappelons que le droit à la vie privée est un droit fondamental dont bénéficie toute personne¹. La protection à la vie privée à laquelle une personne peut raisonnablement s'attendre (son expectative de vie privée) varie toutefois selon un ensemble de circonstances. Par exemple, une personne bénéficie d'une très grande expectative de vie privée lorsqu'elle est chez elle. D'un autre côté, cette expectative est moindre lorsqu'elle est au travail et lorsqu'elle effectue sa prestation de travail.

En implantant les fonctionnalités des conteneurs « corporatifs » et « personnels », le téléphone intelligent proposé par l'employeur présente des circonstances où l'expectative de vie privée du policier peut varier.

Il est clair que lors de l'utilisation du « conteneur corporatif » le policier ne doit pas s'attendre à bénéficier d'une protection importante en matière de respect à la vie privée. L'utilisation envisagée de ce conteneur est purement professionnelle. L'employeur peut donc en vérifier l'utilisation sans que l'on puisse lui opposer le droit à la vie privée.

Quant au conteneur individuel du téléphone intelligent, l'expectative de vie privée du policier à cet égard est plus grande. La jurisprudence reconnaît qu'une personne peut raisonnablement s'attendre à la protection de sa vie privée quant aux renseignements contenus dans de tels appareils (ordinateur, téléphone, etc.), du moins lorsque leur utilisation à des fins personnelles est permise ou raisonnablement prévue².

Toutefois, ceci n'empêche pas un employeur qui possède des motifs légitimes d'effectuer des vérifications ou de reprendre possession de l'appareil fourni à des fins d'enquêtes internes et disciplinaires. Il faut garder en tête que le téléphone intelligent demeure principalement un outil de travail fourni par l'employeur. Son utilisation est soumise aux directives du SPVM et il demeure propriété unique de l'employeur. Ainsi, la meilleure façon pour un employé d'assurer le respect de sa vie privée est d'utiliser un téléphone dont il est le propriétaire pour effectuer ses activités à caractère personnel.

¹ Article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, L.R.C. (1985) App.2, no. 44, article 5 Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c C-12, articles 35 et suivants du Code civil du Québec, RLRQ c CCQ-1991.

² R. c. Cole, 2012 CSC 53



Merci pour votre confiance !

Au moment d'écrire ces lignes, je viens d'être élu au poste de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie. Je tiens à vous remercier pour votre confiance et à vous assurer que je mets tout en œuvre pour me familiariser rapidement avec l'ensemble des dossiers. Prenant très au sérieux le rôle qui m'incombe au sein de cette belle équipe, je m'investis déjà pour livrer le meilleur service possible. La Fraternité est solide et soyez assurés que je suis déterminé à contribuer à ses succès!

Au plaisir !

Johnny Primiani

Assurance vie

Depuis déjà plus d'un an, en collaboration avec nos actuaires, nous étudions la santé financière de notre régime d'assurance vie. Dans cette optique, nous vous informons des changements à venir pour les **futurs membres retraités à compter du 1^{er} août 2022**.

En effet, **à compter du 1^{er} août 2022, les nouveaux retraités seront assujettis à des nouveaux maximums** sous le régime d'assurance vie additionnel lorsqu'ils atteindront 65 ans. Voici un tableau résumant la situation actuelle et celle qui **sera en vigueur le 1^{er} août 2022** si vous quittez pour la retraite après cette date.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Maximum d'assurance vie à votre 65^e anniversaire

Situation actuelle – Automne 2020	Nouveaux retraités à compter du 1 ^{er} août 2022
Assurance vie de base: 10 000 \$	Assurance vie de base: 10 000 \$
Assurance vie additionnelle: 90 000 \$ (avec preuve d'assurabilité, si le montant total souscrit excède le montant d'assurance supplémentaire que vous détenez le jour précédent votre 65 ^e anniversaire ou si votre demande n'est pas faite dans les 31 jours suivant votre 65 ^e anniversaire)	Assurance vie additionnelle: 10 000 \$ plus montant que vous détenez en assurance vie supplémentaire le jour précédent votre 65 ^e anniversaire jusqu'à concurrence de 30 000 \$ (sans preuve d'assurabilité si la demande est faite dans les 31 jours suivant votre 65 ^e anniversaire)
Total d'assurance vie: 100 000 \$	Total d'assurance vie: 50 000 \$

Les nouveaux maximums ne s'appliquent pas aux membres actifs qui prendront leur retraite avant le 1^{er} août 2022 et aux membres actuellement retraités.

Assurance vie additionnelle avec preuve d'assurabilité à votre 65^e anniversaire

À compter du 1^{er} août 2022, à votre 65^e anniversaire, il ne sera plus possible d'augmenter vos garanties d'assurance vie. En effet, la possibilité de souscrire à des nouveaux montants d'assurance vie additionnelle que vous n'aviez pas à 64 ans ne sera plus offerte à tous les membres actifs et retraités. Par exemple, si vous avez 64 ans et une protection d'assurance vie de 20 000 \$, vous ne pourrez pas augmenter cette protection à 50 000 \$ lorsque vous atteindrez 65 ans.

Membres actifs de plus de 65 ans après le 1^{er} août 2022

Si, au 1^{er} août 2022, vous êtes toujours un membre actif, lorsque vous atteindrez 65 ans, votre assurance vie offerte sera d'un maximum de 50 000 \$.



Pas facile d'être policier en 2020

L'année 2020 n'a pas été de tout repos pour les policières et policiers. Les pseudo-experts, les groupes de pression, les médias, les « mononcles » dans les partys de famille, tout le monde donne son opinion sur notre travail et en profite pour nous critiquer.

En plus de la Covid, cette année nos patrouilleurs ont vécu des stress incroyables. Dans deux événements distincts, des individus ont utilisé une arme à feu pour tirer gratuitement vers les policiers sans aucun avis et un patrouilleur a reçu un projectile qui, heureusement, n'a pas eu d'impact physique trop important sur lui. Des policiers ont par ailleurs dû répliquer à la menace d'une personne armée d'un couteau et nos patrouilleurs en première ligne ont été les premiers arrivés sur les lieux de crimes horribles concernant des enfants. Pour ne donner que quelques exemples. Nous avons beau être bons et avoir eu une formation complète mais nous ne sommes jamais prêts à 100 % à faire face à ce genre de drame. Surtout que notre travail sera critiqué sur les réseaux sociaux et parfois enquêté par le BEI.

Sans avoir fait de patrouille, il est impossible de comprendre que ce travail peut être le plus

merveilleux, mais aussi le plus difficile. Les gens oublient que les policières et policiers de Montréal répondent à plus d'un million d'appels par année, dont plus 33 000 pour des crises reliées à la santé mentale... un problème de société dont nos gouvernements se sont désengagés. Ce sont donc les policières et policiers qui doivent trouver une solution à chaque fois qu'on nous appelle pour désamorcer une crise. Il y a aussi les violences conjugales, les agressions sexuelles, la pornographie juvénile, la sécurité routière, le crime organisé, l'itinérance, les vols et j'en passe... À ce portrait, il faut ajouter le fait qu'aucune profession n'est assujettie à autant de règles : discipline, déontologie, Loi sur la police, enquêtes du BEI. Sans compter que lorsque des gens malveillants abusent du système ou veulent se venger avec de fausses allégations, le policier ou la policière en paye le prix. Dans tous les cas, votre santé mentale peut en faire les frais.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Éric Vermette

Heureusement, il existe de l'aide !

Avant que la pression ne devienne trop lourde à porter, des outils existent pour gérer cette pression :

PROGRAMME D'AIDE AUX POLICIERS ET POLICIÈRES (PAPP)

Ce service paritaire unique et essentiel compte cinq psychologues ayant développé une expertise particulière auprès des policiers et policières. De renommée internationale, le PAPP fait l'envie de tous les services de police au Québec et au Canada pour son appréciation par les policiers et policières de Montréal, mais surtout pour sa grande efficacité. Ce service est gratuit et disponible 24/24 pour les policiers et policières actifs. **Qu'il s'agisse de problèmes professionnels ou personnels, les psychologues du PAPP seront toujours là pour vous écouter et vous aider à retrouver vos moyens.** Leur compréhension du monde policier est l'une des raisons de leur grande popularité.

Jour : 514 280-3214 / Urgence : 438 402-1596.

Le PROJET RÉSILIENCE du PAPP (policeresilience.ca)

C'est une nouvelle plateforme numérique de soutien psychologique à l'usage exclusif des policiers et policières. Ce nouvel outil avant-gardiste et **confidentiel** est disponible 24/24. Il vous aidera à mettre en application des premiers soins psychologiques. Vous pourrez notamment y écouter des capsules vidéo de professionnels ou de policiers ayant vécu

des expériences difficiles et qui pourront vous faire comprendre certaines réactions psychologiques que vous pouvez avoir à la suite d'une intervention à risque. Le site offre beaucoup et vous permettra de vous orienter vers les ressources dont vous avez besoin.

280-BLEU

C'est une ligne anonyme où des policiers et policières-ressources ayant reçu une formation aident leurs collègues en toute confidentialité et avec compassion. Les policiers-ressources offrent un service d'écoute et de soutien aux policiers et policières en difficulté et constituent une ressource complémentaire aux services professionnels offerts par le PAPP.

La Fraternité sait que vous faites un travail extraordinaire auprès des citoyens et citoyennes, mais sait aussi ce qu'il peut vous en coûter. Notre travail sort de l'ordinaire et nous sollicite énormément. Votre Fraternité vous demande d'être attentif à votre état et de ne jamais hésiter à demander de l'aide.

Naviguer en eaux troubles

Au printemps dernier, nous avons affronté une immense vague appelée « COVID-19 » qui nous a forcés, non pas sans contrainte, à revoir nos façons de faire en modifiant certaines habitudes de vie, en ajustant nos méthodes de travail et en ajoutant des équipements dans le but de se protéger et de protéger les autres.

Nous tenons à souligner tous les efforts et le travail faits pour minimiser les dégâts et préserver, dans des circonstances difficiles, la santé et la sécurité du personnel. Ainsi, nous trouvons important de remercier des partenaires internes et externes qui ont contribué à traverser l'immense vague dévastatrice.

Merci à tout le personnel de ces entités dont :

- > Directions patronale et syndicale
- > Association Paritaire pour la santé et la sécurité du travail Secteur Affaires Municipales (APSAM)
- > Commission des Normes, de l'Équité, de la santé et de la sécurité du Travail (CNESST)
- > Direction régionale de santé publique | Secteur santé au travail
- > Division Formation
- > Division de la prévention | Direction santé, sécurité et mieux-être, ville de Montréal
- > Division des Ressources Matérielles et Informationnelles
- > Division Stratégies-Pratiques d'Affaires et Relations Internes
- > Section Antiterrorisme et Mesures d'Urgence
- > Service du Matériel Roulant et des Ateliers.



Un merci également à vous tous, gestionnaires et personnel policier et civil pour votre grande compréhension et le respect des consignes.

Respect des consignes que nous devons maintenir avec rigueur puisque comme vous le savez, nous affrontons la deuxième vague que craignaient les autorités.

À ce sujet, voici quelques petits rappels...

Mesures de prévention

À défaut de pouvoir éliminer les risques de contamination, les mesures de prévention doivent diminuer et contrôler ceux-ci.

Elles reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail, de la distanciation physique, du lavage des mains, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail



Rasage de la barbe

L'utilisation du masque de procédure/chirurgical en remplacement du N95 a soulevé quelques questions quant à l'obligation du rasage de la barbe.

À partir du moment où un appareil de type protection respiratoire (masque N95) est fourni par l'employeur, que cet équipement peut être utilisé, nous devons respecter les exigences prescrites dans la norme CSA Z94 relative à la protection respiratoire.

L'efficacité d'un appareil de protection respiratoire muni d'une pièce faciale ajustée (masque jetable, demi-masque et masque complet) dépend de la bonne étanchéité avec la peau de l'utilisateur (une simple barbe de trois jours diminue son efficacité). C'est pourquoi, sauf exception pour certaines fonctions, à titre

d'exemple (agent double, agent d'infiltration, filature) il est demandé à tous les policiers un rasage complet et quotidien de la pilosité faciale. De plus, vous devez vous assurer également que les favoris et cheveux ne nuisent pas à l'étanchéité du masque.

Ceci dit, en évolution constante et pour faire un pas de plus en matière de protection respiratoire, vous apercevrez prochainement l'arrivée d'un demi-masque réutilisable pour les policiers et policières qui n'ont pas réussi les essais d'ajustement (fit test) avec les modèles de masque N95. Ce dernier pourrait également dans un avenir rapproché, faire partie intégrante des équipements de base.

Demeurons vigilants et poursuivons nos efforts pour combattre et traverser ensemble cette 2^e vague !

Stress post-traumatique

Une modification législative est de mise

La pandémie actuelle a revigoré l'intérêt pour des modifications législatives touchant les différentes lois du travail. Notamment, le télétravail fait l'objet d'une couverture médiatique constante et entraîne des enjeux manifestes pour les travailleurs et les employeurs.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a annoncé que les modifications législatives ne se limiteraient pas uniquement au télétravail. Ainsi, le Ministre souhaite aussi prioriser la modernisation de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* et de la *Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles* (ci-après «LATMP»). Ces dernières n'ont pas fait l'objet de modifications substantielles depuis 1979 et 1985.

À l'occasion de cette modernisation annoncée, il est impératif d'inclure des modifications législatives pour faciliter l'indemnisation des lésions psychologiques de stress post-traumatique chez les travailleurs de première ligne. Le Québec est le cancre parmi les provinces canadiennes.

À l'heure actuelle, la LATMP contient des présomptions qui facilitent l'admissibilité à titre de lésion professionnelle de blessures et de certaines maladies énumérées à la Loi. Or, il n'existe aucune présomption légale pour les lésions psychologiques ou le stress post-traumatique.

Pour être indemnisé pour un stress post-traumatique par la *Commission des normes, de l'équité et de la santé du travail et sécurité* (ci-après «CNESST»), il revient au travailleur québécois de prouver l'existence d'un accident du travail par la démonstration d'un «événement imprévu et soudain» au sens de l'article 2 de la Loi. Par ailleurs, l'indemnisation du stress post-traumatique à titre de maladie professionnelle caractéristique d'un travail ou reliée directement aux risques particuliers d'un travail, est relativement rare.

L'absence de présomption légale au Québec sur l'indemnisation du stress post-traumatique diminue les chances d'un travailleur vulnérable d'être indemnisé rapidement par la CNESST et l'oblige à se lancer dans une procédure de contestation au Tribunal administratif du travail (ci-après «TAT») éprouvante en émotions, en temps et en argent.

Ainsi, le travailleur de première ligne tel le policier, le pompier ou le paramédic, souvent confronté à la misère humaine ou à des situations intenses, est moins susceptible d'être indemnisé rapidement par la CNESST. Il doit convaincre le TAT que «l'événement imprévu et soudain» vécu est «objectivement traumatisant» et qu'il ne relève pas d'un «risque normal inhérent à ses conditions de travail».



M^e Julien David Hobson

À titre d'exemple, le TAT a reconnu qu'un policier ayant utilisé son arme et blessé un suspect avait effectivement subi un « événement imprévu et soudain » au sens de la Loi tout comme un paramédic qui avait effectué des manœuvres de réanimation sur un enfant en arrêt respiratoire.

Ainsi, il est temps que la LATMP soit modifiée afin d'inclure une présomption légale pour faciliter l'indemnisation des travailleurs de première ligne victimes d'un stress post-traumatique. En fait, le Québec est la seule province canadienne dont la législation ne contient pas une telle disposition.

Le tableau ci-dessous résume les principaux paramètres des lois provinciales :

PROVINCE	LOI	PRÉSUMPTION	TRAVAILLEURS ASSUJETTIS
Colombie-Britannique	Workers Compensation Act (article 135)	OUI La maladie mentale est présumée être survenue du fait et au cours de l'emploi pour les occupations éligibles.	Occupation éligible : Agents de correction, policiers, pompiers, shérifs et paramédics.
Alberta	<i>Workers Compensation Act</i> (article 24.1)	OUI Le stress post-traumatique est présumé survenu du fait et au cours de l'emploi	Pompiers, paramédics, policiers, agents de la paix, agents de correction et préposés aux télécommunications.
Saskatchewan	<i>The Workers Compensation Act</i> (article 28.1)	OUI La blessure psychologique, incluant le stress post-traumatique, est présumée être survenue du fait et au cours de l'emploi.	Tous les travailleurs
Manitoba	<i>Loi sur les accidents du travail</i> (article 4(5.8))	OUI Le stress post-traumatique est présumé constituer une maladie professionnelle résultant principalement de l'emploi.	Tous les travailleurs

PROVINCE	LOI	PRÉSUMPTION	TRAVAILLEURS ASSUJETIS
Ontario	<i>Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i> (article 14)	OUI L'état de stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de l'emploi	Pompiers, préventionnistes en incendie, policiers, membres d'une équipe d'intervention d'urgence, auxiliaire médicaux, ambulanciers, chefs de service d'ambulance, agents correctionnels, préposés aux télécommunications, membres de l'ordre des infirmières et infirmiers, huissiers, agents de probation, superviseurs des agents de probation, agents spéciaux.
Québec	<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>	NON	NON
Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur les accidents du travail</i> (article 7.1)	OUI Le stress post-traumatique est présumé avoir découlé de l'emploi et être survenu dans le cadre de l'emploi.	Intervenants d'urgence : Policiers, pompiers et paramédics
Nouvelle-Écosse	Workers Compensation Act (article 12A)	OUI Le stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de l'emploi	Travailleurs de première ligne : policiers, agents de correction, préposés aux télécommunications, pompiers, infirmiers, paramédics et préposés aux soins

PROVINCE	LOI	PRÉSUMPTION	TRAVAILLEURS ASSUJETIS
Île-du-Prince-Édouard	<i>Workers Compensation Act</i> (article 6)	OUI La blessure psychologique, incluant le stress post-traumatique, est présumée être survenue du fait et au cours de l'emploi	Tous les travailleurs
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Workplace health, safety and compensation act</i> (article 92.6)	OUI Le stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de l'emploi.	Tous les travailleurs

Les paramètres sont assez variés. Certaines législations ne se limitent pas uniquement au stress post-traumatique et incluent les autres maladies mentales ou blessures psychologiques. Certaines législations visent tous les travailleurs tandis que d'autres concernent uniquement les policiers, pompiers ou paramédics. Par ailleurs, plusieurs législations stipulent que la présomption légale ne s'applique pas dans des situations de mesures disciplinaires, de fin d'emploi ou de changements aux conditions de travail.

L'effet des présomptions dans les différentes législations signifie que les travailleurs assujettis qui souffrent d'une lésion psychologique n'ont pas à établir la relation causale entre leur diagnostic et un ou plusieurs événements

traumatisants survenus au travail. Tangiblement, la présomption inverse le fardeau de preuve et oblige l'employeur à prouver que la lésion psychologique du travailleur assujetti est attribuable à une autre cause ou à une condition strictement personnelle.

L'adoption d'une présomption légale à même la LATMP visant à faciliter l'indemnisation permettrait aux travailleurs de recevoir une indemnisation efficace, et de recevoir rapidement des traitements évitant ainsi de longs arrêts de travail et la chronicisation de leur état.

Souhaitons que le Québec se rangera derrière l'unanimité canadienne en cette matière.

Après la rédaction de la chronique et avant la parution de la Flûte, le gouvernement a déposé le 27 octobre 2020 le projet de loi n°59. Ce projet de loi contient une présomption à l'effet que le trouble de stress post-traumatique constitue une maladie professionnelle lorsque certaines conditions particulières sont rencontrées.



Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président

Saison de hockey frat 2020/2021

Comme vous le savez, Hockeyfrat est une ligue récréative pour les policiers de Montréal, une ligue gérée par l'Association athlétique et sportive de la Fraternité. Au printemps dernier, la pandémie nous a forcés à terminer hâtivement la saison de hockey. Malheureusement, compte tenu du contexte pandémique toujours actuel, le conseil de direction de la Fraternité et l'Association athlétique et sportive FPPM ont également dû annuler la saison de hockey 2020/2021.

Confiant de vous retrouver pour la saison 2021/2022 !

WPFG 2021 Rotterdam

30 juillet au 8 août 2021

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À ROTTERDAM (PAYS-BAS) - à découper

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ?

.....

Date choisie pour l'essayage : ☐ 8 juin ☐ 11 juin

Coût des vêtements à venir

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ? ☐ oui ☐ non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :
Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM



- En groupe!
- Entre amis!
- En famille!



Venez profiter de votre CHEZ VOUS!

Situé à 25 minutes au nord de la Tuque, venez profiter d'un site enchanteur sur lequel vous aurez:

- Chasse et pêche (truite, doré, moulac)
- Kayak, pédalo, canot, baignade, planche à pagaie (Paddle Board)
- Chalets rustiques et bien équipés
- Accès à plus de 90 lacs, une trentaine possédant des embarcations (majoritairement accessibles en VTT)
- Emplacement pour feu extérieur

CPAPPM

Bureau: 1-819-523-4016

Site:

www.ccpppmtl.wixsite.com

Facebook:

Club Plein Air CPAPPM

(faire demande d'adhésion car groupe privé)

* Devenez membre et profitez de tarifs encore plus bas!*

VOTRE Club depuis plus de 60 ans



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

VOTRE CAISSE SE MOBILISE POUR LA SANTÉ DE SA COMMUNAUTÉ



Partenaire de 
de *La Vigile*

Votre caisse appuie financièrement La Vigile via son Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) depuis des années et l'accompagne aussi dans sa recherche de partenaires afin d'assurer sa pérennité.

DES INITIATIVES QUI PORTENT FRUIT

Alliance entre Caisse-Police et la Caisse des Chutes Montmorency	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE LA CAISSE		Fonds C du Mouvement Desjardins et des caisses de groupes	Programme «Du cœur à l'achat» soutenu par Desjardins
	Contribution annuelle bonifiée	À la suggestion de la Caisse, la FPMQ et l'APPQ ont remis la contribution destinée à leurs activités 2020 à La Vigile		
30 000 \$	25 000 \$	11 000 \$	6 500 \$	8 333 \$



Desjardins

www.caisse-police.com

pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3
téléphone : 514.VIP(847).1004
sans frais : 1.877.VIP(847).1004
télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Outaouais



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

3,2 M \$ retournés à nos membres
sur l'exercice 2019 seulement

C'est votre voix qui fait notre différence !

Tous les détails au caisse-police.com



La ristourne individuelle vous en offre plus

RISTOURNE PRODUITS : récompense votre confiance et votre engagement

Montant de 50 \$ si vous détenez au moins un produit admissible dans chacune des 4 familles de produits (comptes, prêts, cartes et marges de crédit, placements et investissements, assurances).
Nouveauté! La Ristourne produits ajoute désormais à sa liste de produits admissibles les assurances de La Personnelle.

RISTOURNE VOLUMES : simplification du mode de calcul

Montant personnalisé basé sur les volumes que vous détenez dans les 4 familles de produits (comptes, prêts et marges de crédit, placements et investissements, assurances).

La Ristourne volumes est calculée selon le solde moyen maintenu durant l'année dans chacune des familles de produits et selon votre prime pour les produits d'assurances.

Surveillez le dépôt de votre ristourne le 23 octobre prochain !

27 ans de ristournes

**Quelle autre institution
financière en fait autant ?**



www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP.1004 (847)

sans frais : 1.877.VIP.1004 (847)

télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud

Couronne Nord

Sûreté du Québec—Montréal
Québec

Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

Sécurité et pérennité

Disons que la 64^e année d'existence de votre Symphonie vocale sera marquée au fer rouge et entrera dans les archives de la chorale. Jamais nous n'avions dû nous résigner à tout arrêter pour une période indéterminée.

Nos activités ont cessé le 8 mars 2020. Que ce soit des funérailles, concerts et autres activités, tout a été annulé ou reporté à l'an prochain. Même l'automne 2020, saison toujours très occupée pour nous, est entièrement annulée jusqu'au premier janvier 2021... à moins de changements MAJEURS annoncés par les autorités gouvernementales et la Santé publique. Aucune pratique, funérailles, concert, messe et activité n'auront donc lieu avec la Symphonie vocale. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil d'administration a pris ces décisions mais plutôt pour préserver la santé des choristes et assurer la pérennité de la Symphonie vocale. Heureusement, dans toute cette saga épidémique, aucun membre de la chorale n'a été touché par le virus. Arborant une moyenne d'âge de 70 ans, nous devenons un groupe cible pour la maladie, donc, nous devons agir sagement et prendre les bonnes décisions.

Je tiens à souligner l'appui inconditionnel de la Fraternité envers la Symphonie vocale dans toutes ses prises de position.

Grâce à d'intenses négociations avec les autorités du théâtre, nous avons convenu que le concert biennal aura lieu le samedi 24 avril 2021

à 19 h 30 et le dimanche 25 avril 2021 à 14 h 00, au même théâtre et dans la même salle. Donc, gardez vos billets précieusement car ils vous serviront en 2021. Les billets du samedi 18 avril 2020 seront nécessaires pour samedi le 24 avril 2021 et ceux du dimanche 19 avril 2020 pour le dimanche 25 avril 2021. Si certains d'entre vous désirent être remboursés, n'hésitez pas à communiquer avec Yvan Côté au 514 258-0475. Vous devrez avoir vos billets en votre possession et les remettre. La Symphonie vocale vous assure que votre attente sera récompensée par un excellent spectacle. Ce changement d'année a comme conséquence que, dorénavant, le concert biennal aura lieu aux années impaires plutôt qu'aux années paires.

D'autres changements furent nécessaires et les concerts prévus aux résidences Lux Gouverneur, Terrasses Versailles et Les Verrières du Golf, ainsi qu'à la Paroisse Sainte Maria Goretti pour les Enfants-orphelins de Bolivie ont tous été annulés.

Il est aussi à noter que nos sorties pour accompagner des familles endeuillées lors de funérailles de policiers et policières ont également été annulées jusqu'en janvier 2021 au minimum.



Yvan Côté, président

Autres changements

La Symphonie vocale devait se présenter le 11 mai dernier à Nicolet pour participer à la **cérémonie commémorative en hommage aux policiers et policières morts en devoir**. Après discussions avec les autorités de l'Institut, il a été convenu que nous ne serions pas présents à cette date, non seulement à cause de la pandémie, mais également parce que les autorités examinent la possibilité de procéder à un changement permanent de la date de cette cérémonie annuelle. En effet, elle a dû être annulée deux fois au cours des trois dernières années à cause des inondations printanières qui sévissent dans cette région. Il se pourrait que la date du 18 juin soit dorénavant la journée choisie, aux deux ans, pour cette cérémonie. Histoire à suivre...

Le 26^e **tournoi de golf annuel** de votre Symphonie vocale qui devait avoir lieu le 30 mai 2020 au Club de golf de Farnham a aussi été annulé. Votre billet sera réutilisable le jeudi 27 mai 2021 au Club de golf de l'Épiphanie. La formule reste la même ainsi que le prix du billet. Départ shotgun à midi et souper à 18h00. Si certains d'entre vous désirent être remboursés pour quelque raison que ce soit, n'hésitez pas à communiquer avec Yvan Côté au 514 258-0475. Vous devrez avoir votre billet en votre possession et le remettre.

À quand le retour ?

Dans une perspective rêvée, nous souhaiterions reprendre nos activités en janvier 2021, si la Santé publique et les autorités le permettent. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est toutefois pas impossible que nous soyons encore sur les lignes de côté à cette date. Nous sommes un groupe-cible quant au risque d'attraper le virus et nos prestations se situent dans des églises, des salons funéraires et des résidences pour personnes âgées. Il y a fort à parier que beaucoup de choses et de façons de faire seront modifiées lors du retour à la vie dite normale. Nous vous tiendrons au courant à mesure que les choses progresseront et s'amélioreront.

Vous pourrez vous informer de la situation en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous ! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi : Yvan Côté, 514 258-0475.

SPÉCIAL 50^e ANNIVERSAIRE DE LA CRISE D'OCTOBRE 1970

Saviez-vous que...

AVANT-PROPOS

QU'EST-CE QUE LE « TERRORISME » ?

C'est l'utilisation d'actions d'éclat visant à faire craindre une majorité de personnes en déstabilisant l'ordre public et ses institutions par une minorité de radicaux voulant imposer leur façon de voir et/ou de penser à la majorité. Habituellement utilisé comme moyen pour déstabiliser un état, le poussant à utiliser des moyens extrêmes qui engendreront un soulèvement de masse et une possible révolution.

*Il est important de noter que ses actions doivent être portées à l'attention du public, notamment par les médias, sans quoi, elles n'ont pas ou peu d'impacts.

PRÉAMBULE

Au début des années 60 le chef libéral Jean Lesage est élu premier ministre du Québec (1960-1966).



On se retrouvera en pleine période de changement social que les sociologues appelleront « la Révolution tranquille ». Ce gouvernement amorcera des réformes qui marqueront et façonneront à jamais la province du Québec. Il n'hésitera pas à réclamer ses dus auprès du gouvernement fédéral alors que celui-ci est entre les mains des Progressistes conservateurs de John Diefenbaker (juin 57- avril 63).

De nombreux Québécois francophones réclament une plus grande représentativité au sein des administrations et équipes de gestion des multinationales, des grandes industries, commerces et banques ayant pignon sur rue au Québec.

Aussi, nombreux sont ceux qui demandent à ce que la langue de travail soit le français, autant pour les travailleurs que pour les gestionnaires et cadres, dont ces fonctions sont principalement occupées par des Anglo-saxons.

L'idée d'un Québec indépendant du reste du Canada fait l'objet de nombreux débats de salon depuis des décennies au sein de familles francophones québécoises.

Des écrivains et orateurs connus donnent des conférences sur le sujet, ici et ailleurs en province, où les foules sont de plus en plus nombreuses. En 1960, on crée alors un mouvement politique préconisant l'indépendance du Québec, soit le **Rassemblement pour l'indépendance nationale - 1960 à 1968**.



EN 1961, Marcel Chaput, un docteur en chimie travaillant pour la Défense nationale, s'allie à un journaliste orateur charismatique de gauche, Pierre Bourgault et transforme ce mouvement en un parti politique légitime qui attire des intellectuels, des personnes provenant des mouvements syndicaux, des étudiants et des jeunes.

** En 1961, l'âge légal pour voter est de 21 ans.*

EN 1962, voyant que ses leaders, dont le chef Marcel Chaput, ne sont pas assez radicaux dans leur approche, une petite minorité, croyant plus dans la Libération sociale (Idéologie socialo-communiste) que dans la Libération nationale, décide de créer une organisation clandestine d'extrême gauche appelée « Réseau de résistance ».

Ses membres commettent des méfaits ici et là allant jusqu'à l'utilisation de cocktails Molotov en s'attaquant aux symboles fédéralistes et aux sociétés et industries qu'ils décrivent comme impérialistes, qui exploitent les travailleurs canadiens-français.



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

AU DÉBUT DE 1963 alors que le gouvernement de John Diefenbaker est en mode préélectoral, son cabinet ordonne une commission royale portant sur le « bilinguisme et le biculturalisme » afin qu'elle recommande des démarches permettant de développer un partenariat entre les deux nations et la nomme « La commission sur le bilinguisme et le biculturalisme » qui sera ridiculisée et portera le sobriquet la Commission BB.

Avant de soumettre ses constatations et recommandations, les progressistes conservateurs sont défaits aux élections d'avril 1963 par le Parti libéral fédéral de Lester B. Pearson. (avril 1962-68).

La Commission dépose quand même son rapport qui démontre que les canadiens-français, même au Québec, où ils sont en majorité, se situent au bas de l'échelle salariale et cite en exemple les échelles salariales du temps : un anglo-saxon unilingue gagne en moyenne un salaire annuel de 5 502 \$; un homme bilingue 4 772 \$ par année et un unilingue francophone 3 099 \$ par année. Suivent ensuite les immigrants italiens et finalement les autochtones.

On explique que la situation est quasi-catastrophique et qu'il est urgent d'agir. On formule des recommandations dont l'une d'entre elles est le bilinguisme dans la fonction publique fédérale.

LA CRÉATION DU FRONT DE LIBÉRATION DU QUÉBEC (FLQ)



EN MARS 1963
on assiste à la création du Front de libération du Québec.
Ses fondateurs

sont : Georges SCHOETERS, un homme dans la trentaine originaire de la Belgique ainsi que deux jeunes canadiens-français, Raymond VILLENEUVE et Gabriel HUDON.

En résumé, le FLQ se définit comme une armée en guerre contre les capitalistes anglo-saxons, ces impérialistes que l'État protège et va lutter contre ceux-ci afin de libérer le peuple canadien-français du Québec de ses exploitants/agresseurs.

Ses membres s'inspirent des combattants du Front de libération nationale d'Algérie qui a reconquis son pays de la France colonialiste, des combattants tupamaros uruguayens, des combattants palestiniens et cubains, tous d'extrême gauche. D'ailleurs, quelques membres du FLQ ont voyagé à Cuba et au Proche-Orient et y ont développé des contacts.

C'est à partir de cet instant que l'on commence à utiliser des explosifs. Les membres du FLQ s'attaquent aux symboles et propriétés fédérales dont les Dépôts, les casernes et les centres de recrutement de la Défense nationale, les édifices gouvernementaux, les monuments représentant la monarchie anglo-saxonne, les institutions bancaires et autres.

Les groupes s'autofinancent par le biais des braquages de banques.

Le FLQ fait sa première victime en avril 1963 lors de l'explosion d'une bombe qu'il a placée au Centre de recrutement de la Défense nationale de Montréal, résultant au décès du gardien de nuit.

Le FLQ adresse son premier communiqué à la nation les appelant aux armes afin de procéder à l'indépendance du Québec tout en faisant certaines références à l'histoire du Canada et le statut actuel des canadiens-français où 80% de ceux-ci occupent des fonctions de travailleurs ouvriers, alors que la gestion et les fonctions administratives sont plutôt occupées par des Anglo-saxons. (*S'appuyant presque sur les mêmes constats que la Commission royale BB)



EN AOÛT 1964, le groupe de François SCHIRM, un immigré hongrois, membre du FLQ et ancien membre de la Légion étrangère française, décide d'opérer sous le pseudonyme Armée Révolutionnaire du Québec et procède à un vol de deux caisses d'armes au local de

l'International Firearms à Montréal. Le tout se soldant par la mort des deux personnes sur les lieux.

Durant cette période, des bombes explosent à plusieurs endroits au Québec mais principalement à Montréal. Alors qu'un grand nombre de vols d'explosifs, de détonateurs et d'armes sont signalés un peu partout en province. (*Des milliers de bâtons de dynamite*).

ENTRE 1963 ET 1969, nombreux sont les attentats commis au nom du FLQ en province et même à l'extérieur dont quelques-uns à Ottawa.

EN 1965 deux membres du FLQ sont arrêtés avec deux membres de la partie extrémiste du Black Panther Party pour complot afin de faire exploser la Statue de la Liberté à New York. D'ailleurs, le FLQ entretiendra des liens avec cette faction terroriste américaine ainsi que le Weather Underground, un autre groupe terroriste des années 60 aux É.U.

Le FLQ créera au moins à deux reprises des camps d'entraînements et de formation armée hors des zones habitées au Québec qui furent rapidement découverts par les forces policières du temps.

À PARTIR DE 1968, le comportement des cellules semble plus s'identifier à la Fraction Armée Rouge Allemande ainsi que les Brigades Rouges italiennes et des autres groupes terroristes d'extrême gauche opérant en Europe.



Le leader d'une cellule, Pierre-Paul Geoffroy, sera très actif pendant les années 1968 et 1969 en plaçant près d'une quarantaine de bombes. Si plusieurs de celles-ci furent désamorçées à temps, ce ne fut malheureusement pas le cas pour la méga-bombe placée à la Tour de la Bourse de Montréal qui a fait 27 blessés dont trois grièvement, en février 1969.

Suivi peu de temps après par une autre bombe derrière le Club de Réforme à Montréal dont l'explosion a fait quatre blessés dont un bébé.

LE 23 JUIN 1968, lors du défilé de la Saint-Jean Baptiste rue Sherbrooke à Montréal, eut lieu

une violente manifestation face à la tribune située à l'opposé du parc Lafontaine où était présent les invités de marque, dont Pierre-Elliott Trudeau, nouveau chef du Parti libéral fédéral. Les organisateurs avaient informé les services policiers que si ce dernier participait au défilé de la Saint-Jean, cela provoquerait les indépendantistes et causerait de l'agitation certaine. Lorsque M. Trudeau fut informé de cette éventualité, il aurait dit, semble-t-il : « Laissez-les faire pour voir. Je vais gagner mes élections là-dessus ».

Comme prévu, il y a bien eu agitation qui mena à une émeute durant laquelle plusieurs citoyens et policiers furent blessés. Deux jours plus tard, le Parti libéral ainsi que Pierre-Elliott Trudeau furent portés au pouvoir.

LE 14 OCTOBRE 1968, un nouveau parti politique provincial est créé, soit le Parti Québécois, ayant à sa tête René Lévesque, un ancien journaliste et ex-ministre dans le cabinet Jean Lesage. Il s'agit d'un



parti qui veut se retirer du reste du Canada et créer un état indépendant. Ses partisans provenant de divers mouvements et partis.

L'ANNÉE 1970

Février 1970, deux visages emblématiques du FLQ sortent de prison : Charles Gagnon et Pierre Vallières. Le premier annonce qu'il va relancer le FLQ et le deuxième se dit toujours militant FLQ et annonce qu'il croit en la violence révolutionnaire intégrée dans une stratégie d'action précise.

Ailleurs dans le monde, les groupes terroristes de gauche (sud-américains, européens, japonais, américains) modifient leur approche et passent plutôt aux enlèvements symboliques de personnes de marque et demandent d'énormes rançons. Les médias leur accordent toute la publicité qu'ils recherchent.

Voici qu'au Québec, le FLQ semble aussi privilégier cette tendance et en février 1970, il projette d'enlever le Consul d'Israël à Montréal

LE 29 AVRIL 70, le Parti libéral du Québec avec à sa tête Robert Bourassa, forme le nouveau gouvernement provincial.

EN MAI, un autre réseau projette l'enlèvement du Consul des États-Unis à Montréal. Six individus seront arrêtés à Prévost par la police de Montréal.

AOÛT 70, Pierre Nadeau, un journaliste de la chaîne nationale de Radio-Canada rencontre deux membres du FLQ dans un camp de commandos palestiniens en Jordanie. Ils lui annoncent la reprise prochaine des activités du FLQ et notamment l'assassinat sélectif.

SEPTEMBRE 70, une voiture contenant une superbombe est retrouvée à l'arrière du siège social de la Banque de Montréal à Montréal. Ce même mois, un felquiste des jours premiers, Jacques Lanctôt, crée la cellule « Libération ». Elle a comme objectif l'enlèvement d'une personne politique.

À MONTRÉAL, LE 5 OCTOBRE 1970, 8h 20, l'attaché commercial de la Grande-Bretagne à Montréal est enlevé chez lui par quatre membres de la cellule Libération. (Cellule composée de : Jacques Lanctôt, Louise Cossette-Trudel (née Lanctôt), Jacques Cossette-Trudel, Marc Carbonneau et Yves Langlois).



À midi, on informe la station de radio CKLM, via un appel anonyme, où fut laissé un communiqué du FLQ. À sa lecture, on y apprend que l'organisation laisse 48 heures au gouvernement pour qu'il se conforme à sept exigences dont la libération de 23 prisonniers « politiques » (tous membres ou sympathisants du FLQ), la publication dans les journaux et la lecture à la radio et à la télévision du manifeste du FLQ. après quoi l'attaché commercial sera libéré.

Le gouvernement fédéral libéral sous la chefferie de Pierre-Elliott Trudeau trouve les demandes déraisonnables mais se dit prêt à discuter d'une base de négociation.

*Pendant ce temps, les frères Rose sont au Texas en train de commettre des fraudes par cartes de crédit et, à la lumière des informations concernant cet enlèvement à Montréal, ils se mettent en route en toute hâte afin d'y commettre un acte en soutien.

LE 7 OCTOBRE À MIDI, le FLQ repousse son échéance de 24 heures mais exige en retour la diffusion de son manifeste et l'abandon des recherches par les services policiers.

Ce même soir et de sa propre initiative, l'animateur de radio de CKAC, Louis Fournier, décide d'en faire la lecture en onde.

LE 8 OCTOBRE 22:30, le manifeste du FLQ est lu sur les ondes de la télé d'état Radio-Canada par Gaétan Montreuil.



LE 10 OCTOBRE VERS 17:30, le ministre de la Justice provincial, Jérôme Choquette, annonce en direct à la télévision que le gouvernement n'acquiescera pas aux demandes du FLQ.

Pour sa part, le gouvernement fédéral annonce qu'il est prêt à émettre des sauf-conduits aux ravisseurs vers un pays étranger en échange de la libération de M. Cross.



À 18:18, Pierre Laporte, vice-premier ministre et ministre provincial du Travail et de l'immigration, est enlevé en face de chez lui à St-Lambert par la cellule « Chénier » (cellule composée de Paul Rose, Jacques Rose, Bernard Lortie et François Simard).

Le lieutenant-détective Julien Giguère de la police de Montréal, nouvellement nommé responsable de la Section anti terroriste, voit passer le nombre d'enquêteurs à cette section de 12 à une centaine en moins d'une semaine.

LE 11 OCTOBRE 09:00, la cellule « Chénier » du FLQ, via un communiqué, laisse au gouvernement jusqu'à 22:00 pour qu'il se soumette à ses demandes.

À 21:55, cinq minutes avant la fin de l'ultimatum, Robert Bourassa annonce qu'il est prêt à négocier.

LE 13 OCTOBRE, l'armée s'installe près du Parlement à Ottawa.

LE 15 OCTOBRE 14:00, le gouvernement du Québec acquiesce à la demande du maire de Montréal Jean Drapeau, qui craint un soulèvement populaire et demande l'aide de l'armée canadienne afin de sécuriser des bâtiments et protéger des personnes de marque. 8 000 soldats procèdent à sécuriser les édifices pouvant être la cible d'attentats futurs au Québec.

LE 16 OCTOBRE 04:00, la Loi des mesures de guerre est proclamée par le gouvernement fédéral. Les droits individuels sont suspendus. La police peut procéder à des arrestations et détentions sans mandat. Près de 500 personnes seront emprisonnées et plus de 30 000 perquisitions exécutées avec quelque 4 500 biens saisis.



LE 17 OCTOBRE 21:00, des journalistes du poste de radio CKAC sont alertés qu'il y a un communiqué du FLQ à récupérer.



On y annonce que face à l'arrogance du gouvernement fédéral et de celui du Premier ministre Bourassa, les ravisseurs du ministre Pierre Laporte ont passé à l'acte et l'ont exécuté. On y indique également où son corps pourra

être retrouvé. Ses funérailles seront célébrées le 20 octobre à la Basilique Notre-Dame de Montréal.

LE 6 NOVEMBRE, Bernard Lortie, membre de la cellule Chénier responsable de l'enlèvement de Pierre Laporte, est arrêté à Montréal dans un logement de la rue Queen-Mary où il était caché dans un réduit.

LE 3 DÉCEMBRE, sous surveillance policière depuis près de deux semaines, le logement où est détenu James R. Cross, situé sur la rue des Récolets à Montréal-Nord, est cerné. Les ravisseurs négocient alors leurs sauf-conduits plus un avion qui les mènera à Cuba en échange de la libération de M. Cross. Ils spécifient qu'ils sont bien armés et possèdent des explosifs.



Un cortège policier de Montréal entoure le véhicule Chrysler Saratoga dont les fenêtres arrières et de côté furent couvertes de papiers journaux et le guide vers le site d'expo 67 où l'otage est libéré. Ils s'envoleront par la suite vers Cuba, tel que négocié, sans intervention policière.

LE 28 DÉCEMBRE, Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard sont arrêtés alors qu'ils se cachent dans une maison de campagne à Saint-Luc, en Montérégie. Ces derniers furent jugés trouvés coupables et sentenciés.

Paul Rose fut sentencié à la prison à perpétuité (il fut placée en liberté conditionnelle le 20 décembre 1982). Son frère Jacques fut libéré en 1978 et Francis Simard en décembre 1980.

*Arrêté le 6 novembre, Bernard Lortie fut condamné à 20 ans de prison et libéré après 7 ans de pénitencier.

EN RÉSUMÉ DE 1963 À 1971 :

- > Plus d'une centaine d'attentats à la bombe, de vols d'explosifs, d'armes et d'argent.
- > 9 morts, près d'une cinquantaine de blessés dont cinq gravement.
- > La population toujours craintive.
- > 125 membres et associés du FLQ accusés durant cette période.
- > Appréhendant une insurrection, la Loi des mesures de guerre est promulguée.
- > 497 personnes arrêtées pendant la durée de cette loi, plus 30 000 perquisitions.
- > Fait à noter, en 1971 et 1972, quelques cellules ont tenté de poursuivre leur combat mais ils étaient trop bien surveillés par les forces de l'ordre pour être efficaces.

- > Pour leur part, les expatriés felquistes ont tenté de soulever la cause et rechercher du support auprès d'autres groupes terroristes mais sans réel succès. La plupart sont revenus au Québec et ont fait face à la justice qui a semblé plus clément pour ceux-ci.
- > Il y a eu deux commissions d'enquête concernant la « Crise d'Octobre 1970 », l'une fédérale et l'autre provinciale se penchant principalement sur les actions policières.

LES PATROUILLEURS EN PREMIÈRE LIGNE

Nous n'étions pas informés du déroulement des enquêtes, mais par référence aux années passées, nous savions qu'il y avait eu plus d'une centaine de felquistes qui avaient été arrêtés et qu'ils avaient de nombreux sympathisants. Nous savions aussi qu'ils avaient volé des milliers de livres d'explosif et des centaines d'armes dans le

passé; qu'ils savaient comment poser un engin explosif et les faire détonner; aussi comment se servir des armes à feu.

Nous prenions les précautions nécessaires sans vraiment savoir ce qui nous attendait.

Nombreuses sont les personnes qui profitaient du fait que la centrale téléphonique de police ne pouvait retracer la provenance des appels afin de diriger les patrouilleurs sur de faux appels, par vengeance d'un ex-ami de cœur ou pour toute autre raison similaire ou tout simplement pour nous voir travailler.

Tous semblent avoir oublié les innombrables « faux appels » où l'interlocuteur disait avoir aperçu un ou des suspects ou l'un des otages ou des armes ou des colis suspects à tel endroit ou à l'arrière de telle maison, auxquels les patrouilleurs devaient répondre sans le soutien des unités spécialisées (*qui elles aussi étaient submergées de demandes*), sans veste de protection,

sans émetteur-récepteur, d'ailleurs il y avait une directive qui nous interdisait d'utiliser les ondes radios à proximité d'un colis suspect.

Sources et références : Dossier FLQ du Musée de la police de Montréal; Les québécois violents, Marc Laurendeau; Seven years of terrorism FLQ, édition spéciale The Montréal Star 1970; Magazine TIME 26 octobre 1970; L'évaluation du terrorisme au Québec 1963-1972, Gilles Masse (devenu Président de la Fraternité des policiers de 1976 à 1982) ainsi que de nombreux autres documents et revues en plus des connaissances personnelles et du vécu de l'auteur.

25^e Anniversaire des missions internationales du SPVM

Le 25 septembre 1995, le SPCUM déployait un premier contingent de policiers montréalais en mission internationale à Haïti pour la première d'une belle et longue collaboration aux missions de maintien de la paix dans le monde. Ce premier contingent était composé de 14 policiers et un sergent et la durée du déploiement était alors de six mois.

Le Secrétariat des missions extérieures, comme il se nommait alors, avait été mis sur pied afin de coordonner toutes les démarches nécessaires entre le SPCUM et le demandeur, soit le gouvernement canadien par le biais de la Gendarmerie royale du Canada, jusqu'au déploiement du personnel. C'est-à-dire de la recherche des candidats,



de leur sélection et de leur préparation à effectuer une telle mission tant au niveau professionnel, personnel que familial.

Depuis sa création, le module des missions internationales s'est ajusté aux changements et a comme rôle, en plus des tâches déjà identifiées :

- > La promotion de la participation des femmes.
- > Le soutien avant, pendant et après les missions auprès des policiers et policières et de leur famille.
- > Les liens entre la direction du Service et les divers paliers



décisionnels autant à l'interne qu'à l'externe.

L'unité est présentement formée de trois membres, soit un lieutenant, un sergent et un agent tous ayant une bonne expertise des déploiements internationaux.

* Au cours de ces 25 années, 500 policiers et 340 policières ont participé à des missions internationales dans 16 pays, soit : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, la République démocra-



tique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Guatemala, Haïti, la Jordanie, le Kosovo, le Mali, le Rwanda, le Sierra-Leone, le Soudan, le Timor oriental aussi qu'en Ukraine et en Suisse, points d'ancrage de missions en Afrique principalement.

Alors tous nos remerciements à ceux et celles qui ont servi et une bonne continuité au module des Missions internationales et ses membres.

Nouvelles de votre musée

Comme ailleurs, la COVID 19 a grandement affecté les activités des bénévoles du musée ainsi que notre présence au local et en ligne.

Nous avons repris lentement nos présences au local et avons commencé à répondre aux appels et aux messages courriel vers la mi-août. En espérant pouvoir reprendre toutes nos activités prochainement.

Lors de votre lecture de ce texte, nous approcherons la période des Fêtes et du Nouvel An.

Alors au nom des administrateurs et bénévoles du Musée, *Je vous souhaite ainsi qu'aux vôtres de Joyeuses fêtes et une très*

Heureuse Année 2021 dans laquelle les mots Coronavirus et COVID-19 ne seront plus dans nos discussions de tous les jours et où nous serons tous et toutes en bonne santé pour bien profiter de la vie.

En terminant nous aimerions remercier nos précieux partenaires qui nous permettent de poursuivre notre mission et préserver notre patrimoine policier :

L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal

La Caisse Desjardins des policiers et policières

La Fraternité des policiers et policières de Montréal

Le Service de police de la ville de Montréal

Ainsi que :

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

L'Association professionnelle des officiers de direction

**SOYEZ PRUDENTS
10-08**

TEXTE ET RECHERCHE :

Jean-Marc De Nobile
Responsable des communications
Musée de la police de Montréal.

Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice
Musée de la police de Montréal.

Les agents qui servent la paix

Depuis plusieurs mois, nous vivons un contexte de société très particulier. Par l'arrivée d'un virus, nous voilà face à des mesures d'hygiène et de salubrité qui s'imposent à nous, pour assurer des rapports humains qui ne contribuent pas à sa propagation et visent à contrer tous les effets néfastes que celui-ci peut avoir sur la santé et le bien être de chaque personne humaine. Le lavage des mains, des surfaces que l'on touche, la distance que nous devons garder pour éviter toute contamination et le port d'un couvre-visage, sont maintenant des règles de savoir-vivre et de protection indispensables. Et malgré cela, il semble que cet agent pathogène continue de faire des ravages.

Dans le métier de policier et policière, plusieurs dangers sont présents lorsque vous partez à la suite d'un appel. Vous n'avez aucune idée de ce qui peut survenir une fois sur les lieux d'une intervention. Dans le tumulte des émotions et des sentiments que chaque appel peut susciter, il doit s'instaurer un climat de confiance et de bien demeurer conscient que chacun de vous êtes membre d'un corps de métier où le travail que vous exercez nécessite aussi un esprit d'équipe. Peu importe la qualité de la relation que vous avez avec chaque membre affecté avec vous pour partager et vivre chaque intervention, il n'est pas question de laisser place à l'animosité qui peut régner entre deux ou trois confrères ou consœurs, à vouloir entretenir un esprit belliqueux. La confiance, et l'esprit d'entraide et de solidarité doivent prévaloir sur tout. Sinon, c'est la vie de chaque membre du poste

de quartier, de chaque auto-patrouille ou de l'équipe d'intervention qui peut être mise en jeu. Grâce à cet esprit, vous pouvez faire face à toutes situations, même celles qui surviennent sur place selon le contexte.

Chaque jour que le Bon Dieu amène durant votre vie active, il faut que dans votre âme et dans votre cœur, vous gardiez bien en tête que ce contexte relié à la pandémie fait appel encore davantage au sens des valeurs et des principes qui constituent les fondements de l'humanité. Surtout, si nous souhaitons bien sincèrement que ce virus puisse être éradiqué ou à tout le moins, hors de nuire aux relations dont toute personne humaine a besoin pour donner sens à ce qui fait de nous des HUMAINS. Car, ÊTRE humain, c'est avoir ce pouvoir extraordinaire de composer avec les éléments destructeurs qui peuvent se présenter à nous durant notre séjour sur terre et d'y faire face. Tout fléau quel qu'il soit, appelle chaque personne à regarder et puiser en soi le courage et la force dont elle a besoin pour sortir plus humain de chaque crise ou situation d'urgence. Et pour s'en sortir, cela ne peut se faire seul.

C'est uniquement par un discernement individuel et collectif que nous pouvons réagir de manière positive face à ce qui est une menace pour le genre humain. Le port d'un masque ou d'un couvre-visage peut m'assurer un sentiment de protection et d'être à l'abri de ce virus. Cependant, chaque jour, ce contexte demande qu'une multitude de personnes risquent leur vie pour venir en aide et sauver



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

celle de leurs frères et de leurs sœurs. Que nous les appelions des « anges » me fait **sourire**. Combien d'entre vous croyez aux anges ? Pour les 55 ans et plus (comme moi), nous avons entendu parler de ces créatures divines. Nous vivions dans une société où Dieu était présent partout et ses anges, bien souvent gardiens de notre intégrité humaine et spirituelle, veillaient sans cesse sur nous. Aujourd'hui, ces anges, qui sont toujours vêtus de blanc, veillent sur plusieurs malades et grâce à leurs « ailes », ils déploient soutien et réconfort auprès des personnes atteintes par ce virus. Pour garder et ressusciter cet espoir envers chaque malade, ils doivent donner le meilleur d'eux-mêmes. Chaque fois que ces « anges » ont secouru et préservé la vie d'une personne, ils portent sur leur visage ce sourire qui fait tant de bien, car l'espérance sera toujours plus forte que tout.

C'est dans ce contexte que votre mission et votre rôle **d'agents de la paix** prennent encore plus son sens. Malgré les persécutions auxquelles vous avez à faire face chaque jour, vous devez déployer toutes les forces qui vous habitent pour ne pas laisser la haine et le mépris vous envahir et venir ébranler votre bon jugement. Vous êtes des personnes dédiées à préserver l'harmonie entre citoyens, à servir au maintien de l'ordre et de la paix, dans le respect des lois et règlements qui régissent l'espace commun. Chaque jour, vous êtes donc appelés à poser des gestes qui préservent un climat social dans lequel chaque personne citoyenne doit aussi prendre conscience du respect qu'elle doit avoir envers l'exercice

de votre métier. Confronté bien souvent dans cette pandémie à des personnes qui veulent se faire justice elles-mêmes, il ne faut surtout pas que vous laissiez votre estime et votre confiance en soi être constamment atteintes. D'où l'importance, lorsque vous rentrez à la maison, que vous puissiez vous donner de ces moments pour rire et **sourire à la vie, malgré tout**.

Il est primordial de puiser à la source de ce que Dieu peut susciter en vous-même pour faire preuve de courage, que des personnes autour de vous soient également source de réconfort et d'espérance. Cela peut changer le regard que toute personne pose sur la vie, que vous posez sur votre vie. Avec tout ce qui survient au cœur de cette humanité apeurée et se sentant dépourvue et menacée face à un ennemi comme la COVID-19, la paix que vous avez à défendre et à préserver dans ce bas-monde doit être une priorité constante dans votre engagement. Vous savez, peu importe que vous portiez un masque pour contrer toute matière toxique, que vous soyez en service ou circuler comme n'importe quel citoyen dans la cité, n'oubliez pas que la personne qui nourrit des sentiments désagréables, des pensées négatives, voir destructrices, peut être tout aussi « toxique » que certaines vapeurs ou produits que l'on respire, y compris un virus comme celui de la COVID-19. Alors, continuez de servir comme agents pacificateurs pour que l'humanité ait en son âme et en son cœur le même désir que vous, que la paix règne sur terre comme au ciel.

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Allain, Robert
Agent
Embauché le 20 février 1961
Retraité le 12 avril 1997
Décédé le 21 juillet 2020
à l'âge de 83 ans



Boutin, Real
Agent
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 6 janvier 1985
Décédé le 12 septembre 2020
à l'âge de 88 ans



Chabot, André
Agent
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 3 mars 1985
Décédé le 20 juin 2020
à l'âge de 86 ans



Côté, Alain
Sergent
Embauché le 28 octobre 1985
Retraité le 3 juin 2017
Décédé le 29 août 2020
à l'âge de 58 ans



De Koninck, Jacques
Agent
Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 15 novembre 2000
Décédé le 5 juillet 2020
à l'âge de 68 ans



Denis, Luc
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 3 avril 1991
Décédé le 29 mai 2020
à l'âge de 82 ans



Deschenes, Réjean
Agent
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 8 mai 1990
Décédé le 10 août 2020
à l'âge de 85 ans



Dufort, André
Sergent
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 21 avril 1988
Décédé le 23 août 2020
à l'âge de 84 ans



Duhamel, Pierre
Agent
Embauché le 25 juillet 1957
Retraité le 2 septembre 1994
Décédé le 18 juillet 2020
à l'âge de 84 ans



Durand, Charlemagne
Agent
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 13 février 1983
Décédé le 30 septembre 2020
à l'âge de 93 ans



Farmer, Jean-Guy
Sergent-détective
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 8 octobre 1978
Décédé le 23 mai 2020
à l'âge de 80 ans



Gariépy, Denis
Sergent-détective
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 10 février 1985
Décédé le 8 juin 2020
à l'âge de 87 ans



Glaude, André
Agent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 8 février 1989
Décédé le 25 mars 2020
à l'âge de 83 ans



Huneault, Normand
Sergent-détective
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 2 avril 1986
Décédé le 10 juin 2020
à l'âge de 82 ans



Jodoin, Jean-Jacques
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 2 avril 1998
Décédé le 31 mai 2020
à l'âge de 76 ans



Lachapelle, Guy
Sergent-détective
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 5 janvier 1991
Décédé le 20 septembre 2020
à l'âge de 80 ans



Lachapelle, Michel
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 5 décembre 1997
Décédé le 19 août 2020
à l'âge de 76 ans



Lamarre, François
Agent
Embauché le 12 mai 1969
Retraité le 2 juin 1994
Décédé le 26 juillet 2020
à l'âge de 71 ans



Laurin, Claude
Sergent-détective
Embauché le 21 octobre 1963
Retraité le 4 mai 1994
Décédé le 15 août 2020
à l'âge de 78 ans



Leblanc, Robert
Capitaine-détective
Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 1^{er} juin 1972
Décédé le 29 juin 2020
à l'âge de 96 ans



Lebrun, Marc
Agent
Embauché le 4 janvier 1960
Retraité le 6 janvier 1993
Décédé le 18 juin 2020
à l'âge de 82 ans



Lemire, André
Agent
Embauché le 23 octobre 1967
Retraité le 8 mai 1996
Décédé le 3 mai 2020
à l'âge de 71 ans



Paquette, Marcel
Agent
Embauché le 12 avril 1967
Retraité le 7 mai 1999
Décédé le 1^{er} octobre 2020
à l'âge de 74 ans



Paquette, Michel
Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 17 mars 1998
Décédé le 14 septembre 2020
à l'âge de 74 ans



Préseault, André
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 12 mai 1990
Décédé le 25 juillet 2020
à l'âge de 83 ans



Vadeboncoeur, Michel
Sergent-détective
Embauché le 30 mai 1988
Retraité le 15 décembre 2017
Décédé le 16 août 2020
à l'âge de 56 ans



Yelle, Jean-Louis
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 10 juin 1990
Décédé le 14 juin 2020
à l'âge de 80 ans

ERRATUM



Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de la Flûte par rapport à la photo de M. Jean De Montigny, décédé le 4 mai 2020. Voici la bonne photo de M. De Montigny.



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Malgré la pandémie L'APPR n'a pas oublié ses confrères et ses veuves de 80 ans !

Bonjour chers (ères) membres,

Comme vous le savez, la pandémie (Covid-19) a freiné plusieurs secteurs de l'économie comme le secteur des loisirs. L'APPR a dû reporter ou annuler plusieurs des activités au calendrier 2020 pour respecter les consignes de la Santé publique et assurer la sécurité des membres.

Nous avions espoir qu'à l'automne, un retour à la normalité aurait été possible, mais cela ne s'est pas produit, nous obligeant à annuler notre bal annuel 2020.

Chaque année, lors de cette soirée flamboyante, nous célébrons nos membres ayant atteint leurs 80 ans durant l'année, ce qui représente environ 70 retraités membres et 20 conjoints survivants membres de l'association.

Nous tenions à rendre hommage malgré l'annulation du bal à nos membres de 80 ans. Donc, lors de la réunion du conseil d'administration tenue en août dernier, il a été convenu de réunir par région nos fêtés ainsi que leur conjoint ou accompagnateur en les invitant au restaurant.

Nous avons envoyé une invitation à chacun d'eux en leur proposant un souper organisé dans leur région ou des membres du conseil d'administration les accueilleraient pour souligner l'événement. Pour ceux qui ne pouvaient se joindre au souper organisé, nous leur avons également proposé de reporter la célébration de leur anniversaire au bal 2021 ou de recevoir une visite de deux directeurs de l'APPR pour les saluer et leur remettre leur cadeau.

Comme vous l'avez entendu dernièrement, les limites imposées par la Santé publique nous contraignent à nous repositionner quant à ces solutions de compromis pour nos 80 ans et à reporter l'hommage prévu en 2021, pour tous nos 80 ans de cette année.

Je m'adresse à tous nos 80 ans ; prenez soin de vous et gardez la forme pour notre rendez-vous de 2021, nous avons hâte de vous rencontrer.

Notre mission qui est celle de vous divertir m'amène à vous parler des activités 2021.

Puisque l'année 2020 est presque derrière nous, qu'elle a été ponctuée d'annulations en raison de la Covid-19, soyez assurés que les membres seront gâtés en 2021 et pourront profiter de plusieurs activités à prix réduit.

En effet, la plupart des activités prévues en 2020 sont reportées en 2021 aux mêmes endroits et sensiblement aux mêmes dates. Nous sommes convaincus que nous pourrons à nouveau nous rencontrer pour fraterniser et s'amuser, ensemble.

De plus, puisque l'année 2020 est très calme, l'APPR en profite pour effectuer une refonte complète de son système informatique. Je tiens à remercier la Caisse Desjardins des policiers et policières pour leur contribution financière nous permettant de réaliser cette refonte plus rapidement.

Cette refonte est devenue indispensable afin d'avoir un meilleur suivi et ainsi augmenter notre efficacité dans l'organisation administrative de nos activités ainsi que pour le service aux membres. Malheureusement, vous aurez pu constater que des interruptions de service internet ou de courriel sont survenues. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour maintenir ces services pendant les travaux. Veuillez noter que des interruptions pourraient à nouveau survenir de temps à autre, nous vous tiendrons informés.

Je tiens également à vous mentionner que nous avons pourvu le poste de secrétaire de l'APPR, laissé vacant depuis décembre dernier. En effet, madame Linda Bigeault a débuté au poste de secrétaire de l'APPR le 3 août 2020.

Il est important de mentionner que depuis le début de la pandémie, le personnel de bureau a assuré le service aux membres ainsi que les tâches administratives grâce au télétravail. Nous étions prêts.

En terminant, je vous rappelle que si vous souhaitez organiser vous-même une activité regroupant d'autres membres, il est possible de recevoir une aide financière de l'APPR. Pour ce faire, vous devez visiter le site internet de l'APPR, télécharger le formulaire de demande et nous le retourner par la poste ou par télécopieur.

Bon automne à tous!

Amicalement,

Dominique Boucher.

95 ans et avec un parcours bien rempli !



Constable Lucien L'Écuyer (1415) a fêté son 95^e anniversaire de naissance le 24 février 2020. Il a joint la Police de Montréal en septembre 1948. Durant les 36 années qui ont suivi son arrivée au service de Police de Montréal, il a occupé plusieurs postes. Entre autres en tant que patrouilleur de ski sur le Mont-Royal, en motocyclette et à cheval. Il a fait partie de l'Escouade Jeunesse au Centre-Ville et Pierrefonds. C'est en mars 1984, après une carrière bien rempli qu'il a pris sa retraite. Monsieur L'écuyer est toujours en bonne forme.

L'APPR vous souhaite, monsieur L'Écuyer, encore plusieurs belles années.



Les activités de l'APPR en images

Activités subventionnées (organisées par des membres et soutenues par l'APPR)

L'Assemblée générale de l'APPR

N'ayant pu se tenir à la date prévue en raison de la pandémie, l'assemblée générale annuelle de l'APPR s'est vue reportée au 24 septembre dernier dans la Salle Jean-Paul-Lapointe de la Fraternité.

En regard des consignes de la Santé publique, nous étions vingt-quatre (24) participants dans la salle. Les représentants des organismes étaient présents et ont pu nous informer de leur situation concernant la Covid-19. Il est à noter que notre Symphonie vocale a annulé toutes ses activités pour l'année 2020.

La saine situation financière de l'APPR et une rétroaction des activités 2019 étaient au cœur des discussions de l'Assemblée.

Nous tenons à remercier tous les participants qui ont soigneusement respecté les dispositions de distanciation, ce qui a permis la tenue de l'assemblée de façon très sécuritaire.

L'Assemblée a pris fin dans l'espoir que tout s'arrange pour le mieux en 2021.



Le golf hebdomadaire

La saison de golf hebdomadaire (MIRABEL) a débuté à la date prévue en respectant les consignes de la Santé publique. Les joueurs ont pu s'adonner à leur sport préféré et se retrouver après le confinement. Malheureusement l'APPR n'a pu tenir son traditionnel dîner de clôture prévu le 26 août 2020, les directives de la Santé publique ne pouvant être respectées lors de tels événements.

Malgré toutes les restrictions en vigueur, les trois principaux organisateurs du mercredi, avec l'aide des propriétaires, ont concocté un plan pour réunir 54 golfeurs ayant participé à cette activité. Un merci spécial au groupe de M. Claude Boudreault qui a accepté de prendre le risque de dîner à l'extérieur. De plus, nous tenons à remercier aussi M. Denis Brouillette ainsi que M. Guy Lefrançois pour leur précieuse collaboration. Cette activité nous prouve qu'avec de la bonne volonté tout est possible en ces temps difficiles.



La fin d'une ronde et la nouvelle manière de se féliciter



Les organisateurs et deux directeurs avec la Présidente.

Le méchoui

Le méchoui s'est vu lui aussi annulé en raison des directives de la Santé publique.

Report de la saison des quilles

La saison de la ligue de quilles de l'APPR n'a pu débuter en septembre en raison des contraintes liées à la pandémie. Les dispositions requises pour assurer la sécurité de nos participants ne permettent pas des rencontres agréables et vraiment sécuritaires. Nous espérons retrouver nos 160 joueurs en janvier 2021.

Le dîner reconnaissance

Prévu en novembre, le dîner est lui aussi victime des directives de la Santé publique.

Soirée des Fêtes

Malgré tous nos espoirs pour la tenue de la Soirée des Fêtes, la dernière activité majeure de l'année, la Covid-19 et les niveaux d'alerte élevés nous obligent à annuler la soirée. Nous étions fébriles à l'idée de pouvoir tenir cette soirée, si prisée par nos membres. De plus, c'était aussi un signe que la situation s'améliorait et annonçait une reprise pour 2021. Malheureusement, il faudra attendre encore un peu. Ne perdons pas espoir...

La saison de hockey

La saison de hockey a débuté en septembre comme prévu. Les joueurs, bien au fait des directives de la Santé publique ont décidé de tenter l'expérience. Ce n'est pas la pandémie qui va empêcher nos sportifs de jouer. En tenant compte des directives, notre équipe est composée de 44 joueurs qui devront jouer à 4 contre 4 en plus des gardiens. Nous leur souhaitons une très belle saison d'automne sans blessures, surtout qu'en janvier les contraintes seront moindres pour une saison d'hiver avec encore plus de plaisir. C'est sur ce positivisme que la saison a débuté, mais comme pour l'hommage à nos 80 ans, la ligue s'est vue dans l'obligation d'interrompre la saison.



Mise au jeu officielle

Activité externe

Le tournoi de golf de l'Ouest (Saint-Zotique)

Le besoin de fraterniser... l'ADN de notre communauté policière...

En plus de la ligue de golf des retraités à Mirabel et à Verchères, il y a également du golf dans l'ouest de l'île, soit à Saint-Zotique.

Le 21 septembre 2020, lors du tournoi de golf de clôture de saison, trente-deux (32) golfeurs étaient au rendez-vous. Par la suite, avec la belle température, nous avons pu profiter de la terrasse et ainsi, siroter un verre de vin en socialisant, tout simplement.

Et puis, ceci s'est conclu par un souper, l'APPR a en profité pour remettre plusieurs prix de présence.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les organisateurs qui se dévouent tout au long de l'été, soit M. Jules Goyer et M. Gilles Laurin.





Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski !

Inscription en ligne

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas, à l'onglet « Inscription » Complétez, soumettez et envoyez le paiement à l'adresse indiquée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier: 514 244-9917** ou **Daniel Moisan: 514 235-1099**

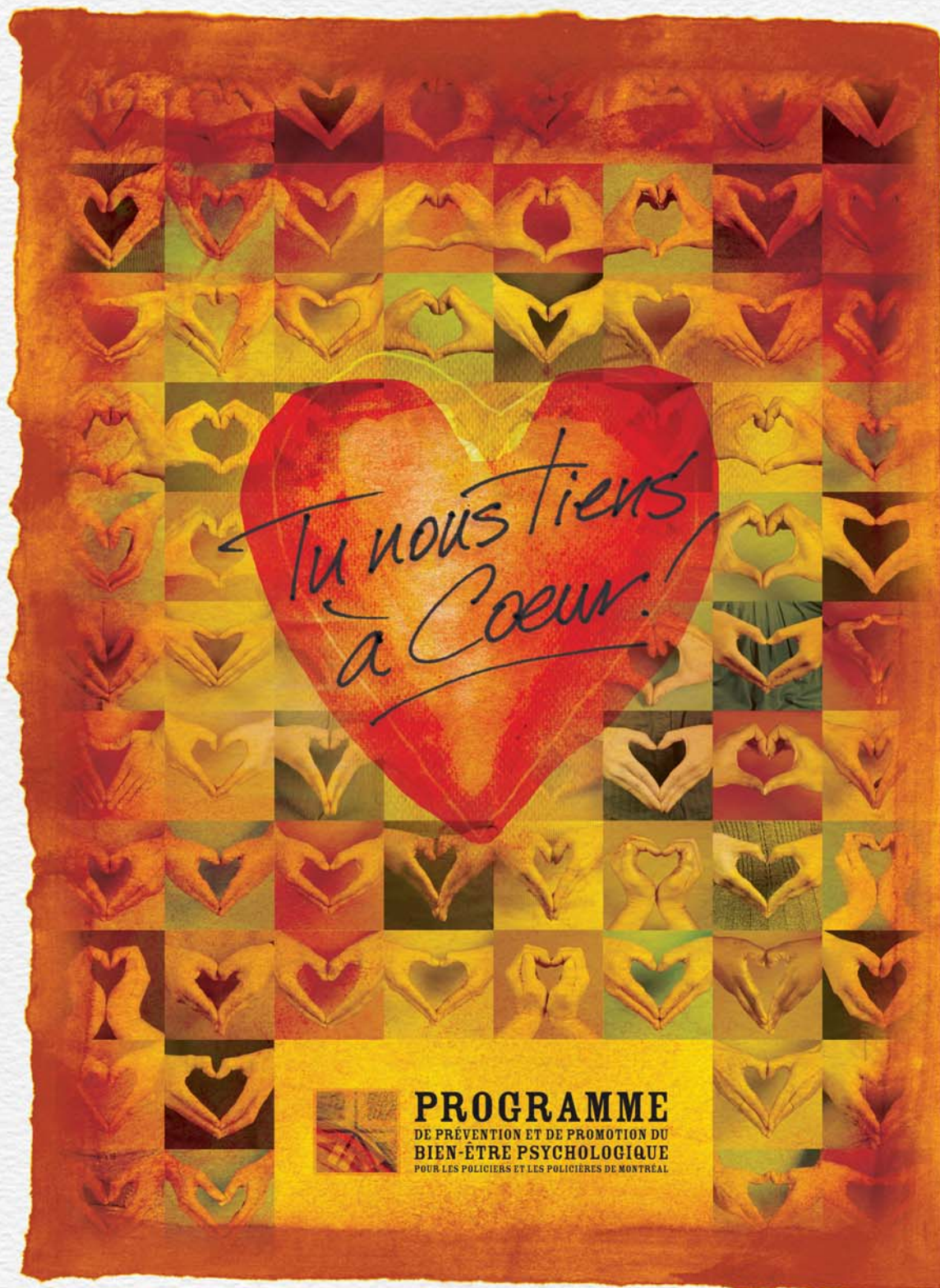
N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (course organisée, soirée pizza ou autres et toujours le plaisir de se retrouver entre amis).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.
- Prix de présence !

Tous les prix sont disponibles sur le site internet

www.skifppm.com



L'assureur des associations policières du Québec!

Les membres bénéficient d'un rabais préférentiel pour les groupes policiers sur L'assurance auto et habitation chez **belairdirect**.

Cette offre est aussi applicable aux membres de votre famille!

Pour en savoir plus
belairdirect.com/groupes
1 866 887.6542

belairdirect.
auto et habitation - groupes

